

Weselak	Wood
White (Waterloo-Sud)	Wylie
Winters	Yuill—116

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Knowles
Bell	Lennard
Blair	Macdonnell
Brooks	MacInnis
Bryson	MacLean
Cameron (Nanaimo)	McCullough (Moose-
Campbell	Mountain)
Cardiff	Monteith
Castleden	Murphy (Lambton-Ouest)
Coldwell	Nicholson
Diefenbaker	Nowlan
Drew	Pearkes
Ellis	Regier
Fairclough (M ^{me})	Robinson (Bruce)
Fraser (Peterborough)	Rowe
Fulton	Stewart (Winnipeg-
Green	Nord)
Harkness	Thatcher
Hodgson	Trainor
Howe (Wellington-	Tustin
Huron)	White (Hastings-
Johnson (Kindersley)	Frontenac)
Jones	Winch
Knight	Zaplitny—44

Le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Applewhaite, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1—*Traitements des ministres.*

M. Knowles: Monsieur le président, je dois m'élever contre deux énoncés que le premier ministre suppléant a formulés il y a quelques instants. Il a dit d'abord que la seule raison pour laquelle je m'opposais à la mesure n'était fondée que sur l'allocation pour automobile. Il sera le premier à reconnaître, je pense, que j'ai précisé, vendredi dernier, au début de mes observations, que j'étais opposé à l'objet même du bill. Je suis opposé aux augmentations proposées. Je n'ai fait mention de l'allocation pour automobile qu'à titre de raison secondaire pour laquelle j'étais opposé à la mesure.

L'autre énoncé du premier ministre suppléant contre lequel je dois m'élever est celui selon lequel j'aurais allégué que le versement de l'allocation pour automobile était illégal. Si je n'avais su que la Chambre se formerait bientôt en comité plénier et que je pourrais alors traiter le sujet, j'aurais invoqué le Règlement ou posé la question de privilège. J'ai cru qu'il était plus facile de procéder comme je le fais. Je rappelle donc au premier ministre suppléant que, vendredi dernier, 19 février, lorsque j'ai abordé la question de l'allocation pour automobile, j'ai dit, comme l'atteste le *hansard*, page 2392:

Je ne prétends pas que le paiement de cet argent est illégal.

[Le très hon. M. Howe.]

Je l'ai dit bien clairement vendredi, comme je l'avais fait en d'autres occasions. J'ai ensuite ajouté:

Si tel était le cas, l'auditeur général l'aurait dit depuis longtemps. Mais, employant les termes que ce dernier emploierait, j'affirme que même s'il est régulier de régler une question transitoire au moyen de postes inscrits au budget des dépenses, ce n'est pas juste envers le Parlement ni envers les bénéficiaires de continuer, année après année, à procéder de cette façon, en se fondant sur un poste de la loi des subsides de 1931, qui est périmé depuis longtemps.

Je ne me propose certainement pas d'occuper le temps du comité à répéter les arguments que j'ai exposés vendredi dernier; je rappelle cependant au Gouvernement que M. Watson Sellar, auditeur général, a dit bien clairement que, bien que cette pratique fût légale, elle donne lieu à des objections, que cette méthode ne convient pas pour un paiement qui doit être effectué chaque année et qu'on devrait recourir à quelque autre moyen. Deux ou trois fois, l'auditeur général a déclaré qu'il y a d'autres moyens d'effectuer ce paiement.

Au cas où quelqu'un se demanderait,—c'est une question parfaitement légitime,—quel est le rapport entre l'allocation pour automobile et le traitement des ministres, je signale que le projet de loi dont nous sommes saisis tend à modifier la loi sur les traitements.

Cette loi accorde aujourd'hui à chaque ministre un traitement de \$10,000 mais il suffit d'ouvrir le Livre bleu du budget des dépenses, là où le premier crédit de n'importe quel ministère est inscrit...

Le très hon. M. Howe: Prenez la page 152.

M. Knowles: La page 152 est dans la partie "détail des affectations" vers la fin du volume et le ministre a parfaitement raison de nous y déférer. Il nous renvoie aux détails concernant son propre ministère, le ministère de la Production de défense, mais je signale au premier ministre suppléant que nous n'adoptons pas ces détails vers la fin du volume mais bien les crédits tels qu'ils sont inscrits au début.

On trouve à la page 12 le crédit dont le ministre veut parler: "Ministre de la Production de défense,—Traitement et allocation pour automobile, \$12,000". Voici où je veux en venir: vu que les \$10,000 dont il est question présentement dans la loi se transforment en un crédit de \$12,000 dans le budget des dépenses, il faut donc supposer que si le bill à l'étude est adopté, le traitement du ministre étant porté à \$15,000, ce montant de \$15,000 deviendra \$17,000 dans le Livre bleu du budget de l'an prochain. Évidemment, on le partagera, comme il le faut, en traitement et allocation pour automobile mais